

Avantage  
**maximum**

## Assurance voyage de Co-operators - Résumé

### **EN CAS D'URGENCE MÉDICALE EN VOYAGE, VEUILLEZ COMPOSER (24 HEURES SUR 24) LE :**

**1 888 440 2667**  
(sans frais) du Canada et des États-Unis

**1 416 340 1316**  
(à frais virés) depuis d'autres pays

**IMPORTANT :** Dans le cas d'hospitalisation d'urgence, vous DEVEZ en informer l'assistance en cas d'urgence médicale en voyage dans les 48 heures qui suivent, sinon vos prestations seront limitées.

### **PROTECTION SUPPLÉMENTAIRE À L'EXTÉRIEUR DU CANADA**

Si vous prévoyez vous absenter du Canada plus longtemps que la période accordée dans la Protection à l'extérieur du Canada (par exemple, si vous vous absentez pendant 120 jours et que votre garantie collective prévoit 90 jours), vous pouvez souscrire une police individuelle auprès de Co-operators Compagnie d'assurance-vie pour couvrir les jours additionnels passés à l'extérieur du pays.

Si vous désirez souscrire une police individuelle pour vous protéger à l'expiration de votre protection à l'extérieur du Canada, veuillez communiquer avec Co-operators Compagnie d'assurance-vie en composant le 1 800 379 8628.

 **the co-opérateurs**

# Barème des prestations

TITULAIRE DU CONTRAT : JOHNSTON GROUP INC.  
NUMÉRO DE POLICE : 7949

L'assurance voyage est offerte par la Protection à l'extérieur de la province et du Canada en cas d'urgence médicale du Johnston Group Inc. Le régime couvre les soins médicaux d'urgence donnés à la personne assurée à l'extérieur de sa province ou de son pays de résidence. Par l'entremise de TIC, Co-operators Compagnie d'assurance-vie se charge de tous les services d'assistance médicale d'urgence.

|   |  |
|---|--|
| Hospitalisation   | Frais raisonnables et courants   |
| Frais d'un médecin  | Frais raisonnables et courants   |
| Services de diagnostic  | Frais raisonnables et courants   |
| Services paramédicaux   | 250 \$ par praticien admissible  |
| Médicaments sur ordonnance  | Provision pour 30 jours  |
| Services d'ambulance  | Frais raisonnables et courants   |
| Appareils médicaux  | Frais raisonnables et courants   |
| Soins d'infirmier privé   | Jusqu'à concurrence de 5 000 \$  |
| Protection à l'égard d'un traitement médical reçu à l'extérieur du Canada sur recommandation d'un médecin | Jusqu'à concurrence de 50 000 \$ la vie durant   |
| Transport d'urgence par voie aérienne   | Frais raisonnables et courants   |
| Transport jusqu'au chevet du malade   | Transport en avion aller-retour en classe économique plus le versement d'une somme allant jusqu'à 150 \$ par jour, jusqu'à concurrence de 3 000 \$ |
| Retour du compagnon de voyage   | Aller simple en avion  |
| Traitement d'accidents dentaires  | Jusqu'à concurrence de 2 000 \$  |
| Repas et hébergement  | Jusqu'à concurrence de 150 \$ par jour et de 3 000 \$ par voyage   |
| Retour du véhicule  | Jusqu'à concurrence de 5 000 \$  |
| Retour de la dépouille  | Jusqu'à concurrence de 5 000 \$  |
| Frais accessoires   | Jusqu'à concurrence de 250 \$  |

Pour toute question concernant la police d'assurance, veuillez communiquer avec le Centre de service au 1 888 558 7609